

REGLES D'UTILISATION DU SPOT DE KITE SURF DE FREJUS avec le COVID-19

Vous allez faire du kite sur le spot de Fréjus. Soyez les bienvenus, [mais vous devez participer à l'effort global pour contenir l'épidémie de Covid-19 en respectant les mesures de distanciation](#)

Le spot est officiel, désigné et répertorié par un arrêté municipal et un arrêté de la préfecture maritime. La sécurité du spot est sous l'autorité des services de sécurité des plages de la Ville de Fréjus.

Des règles d'utilisation recommandées par la Fédération Française de Vol Libre ont été établies pour la sécurité, la meilleure utilisation possible et la convivialité sur le spot.

L'association locale Fréjus Kite Surf (FKS) vous prie de respecter ces règles impératives [et de plus les mesures de distanciation pour prévenir le Covid-19.](#)

ACCES A LA ZONE DE KITE

L'accès se fait par la piste derrière la dune, vous devez marcher ou circuler à vélo seul en maintenant une distance d'au moins 1,50m avec les autres personnes sur la piste et emprunter le chemin d'accès réservé au kitesurf (ne passez pas par la plage naturiste).

REGLES DE LA ZONE RESERVEE AU KITE :

Pour des raisons de sécurité le spot doit être libre de tout objet pouvant représenter un danger. Ainsi sont particulièrement interdits sur le spot :

- Parasols
- Glacières
- Vélos/remorques...
- Embarcations
- Matériels divers camping/plage

Ces objets sont donnés à titre indicatif, et tout autre objet ne figurant pas sur cette liste, mais jugé dangereux devra être retiré du spot. Si vous êtes venu avec ce type d'objet sur le spot, vous devez les laisser contre les ganivelles (clôtures en bois).

- Les personnes autres que les pratiquants ne sont pas admises sur le spot. Les familles des pratiquants doivent être à l'extérieur du spot ou contre les ganivelles, à leurs risques et périls, et sous leur entière responsabilité.
- Le spot est destiné à la pratique du kite ; à ce titre, personne n'est autorisé à s'installer sur le spot avec serviette de plage, etc... pour bronzer, jouer au foot, volley, raquettes, etc...
- Afin de libérer de l'espace, lorsque les ailes sont au sol, les barres de lignes doivent être ramenées sur l'aile. Le responsable sécurité ou son représentant, peut être amené à vous demander de rouler vos lignes en cas de sur-fréquentation du spot dont il reste le seul juge.
- Fumer au milieu des ailes est strictement interdit.
- Il est interdit de rester l'aile en l'air sur le spot.
- Les débutants ne doivent pas utiliser le spot pour manœuvrer leurs ailes en cas de fréquentation importante du spot, ou lorsque l'espace occupé par les ailes au sol ne permet pas de manœuvrer en toute sécurité pour le matériel. Le débutant doit demander l'avis du Beach Marshall avant de manœuvrer son aile. Le Beach Marshall est seul juge de la situation, et le seul à pouvoir autoriser le débutant à manœuvrer sur le spot.

COVID-19

Le beach marshall peut vous informer sur les règles spécifiques de distanciation. Vous devez rester sur la plage le minimum de temps nécessaire à préparer votre matériel, vous naviguez, puis vous rangez et repartez aussitôt. Respectez les distances avec le beach marshall pour ne pas le contaminer.

GONFLAGE DES AILES

Gonflez votre aile avec votre propre pompe, dans la zone délimitée par le beach marshall. Respectez les distances entre usagers de la plage.

DECOLLAGE DES AILES

Les décollages se font chacun son tour dans la zone de décollage. Amenez votre aile dans la zone de décollage et déroulez vos lignes. Le FKS fournit du gel hydroalcoolique ou du savon qui mousse à l'eau de mer qui permet à votre aide de se laver les mains avant et après le décollage pour éviter une contamination par l'aile. L'aide se trouve à l'autre bout des lignes de plus de 20m et respecte donc les distances de sécurité.

MISE A L'EAU

Elle se fait du côté au vent du chenal. Le beach marshall disposera les zones de gonflage, de décollage et de mise à l'eau en fonction de l'orientation du vent (Ponant ou Vent d'Est)

POSER SON AILE

Quand vous revenez pour une courte pause (boire, grignoter quelque chose), posez votre aile à l'écart et votre barre dessus. Si vous avez terminé votre session, rangez votre aile, remballiez tout et quittez le spot. Le Covid-19 nous interdit de s'attarder à discuter.

REGLES DU CHENAL :

- Le chenal est fait pour sortir et rentrer de la bande des 300 mètres.
- De par la Loi, la navigation est interdite dans le chenal.
- Toutes les règles officielles de navigation doivent y être respectées (voir panneau d'informations)
- Le pratiquant qui entre à l'eau est prioritaire
- Le pratiquant en difficulté (aile à l'eau, récupération de planche, water start) est PRIORITAIRE
- Le pratiquant tribord amure est prioritaire
- Par Ponant (vent de secteur Sud), le pratiquant doit se mettre à l'eau par la droite du chenal
- Par vent d'est, le pratiquant doit se mettre à l'eau par la gauche du chenal
- Par Mistral (vent offshore), la pratique est interdite. (risque trop grand d'intervention)
- Tout pratiquant se mettant à l'eau doit respecter son tour en se mettant à l'eau derrière et à la suite du pratiquant le précédant.
- Si une aile tombe à l'eau et vous entraîne hors du chenal, dans les zones réservées à la baignade, vous ne devez pas tenter de relever votre aile pour ne pas mettre en danger les baigneurs : roulez vos lignes, dégonflez et roulez votre aile et rentrez à la nage avec aile et board.
- La baignade est strictement interdite dans le chenal.

**AUCUNE NAVIGATION ET/OU SAUT DANS LA BANDE DES 100 PREMIERS METRES NE SERA TOLERE.
UN REPERE EST MATERIALISE PAR LES BOUEES DES 100 METRES PEINTES COULEUR FLUO.**

ATTENTION, il s'agit d'une simple tolérance de la part du FKS de vous laisser naviguer ou sauter après les 100 premiers mètres et non pas d'une autorisation ! Le FKS se dégage de toute responsabilité en cas de problème. La Loi vous impose d'être à l'extérieur des 300 mètres. Tout incident/accident survenu dans ce chenal est sous votre entière responsabilité et peut vous conduire à avoir des problèmes avec votre assurance pour non-respect de la Loi. A tout moment, si vous naviguez ou sautez dans le chenal, les autorités compétentes peuvent vous verbaliser.

SECURITE ABSOLUE :

La pratique du kite sous quelque forme qu'elle soit est rigoureusement interdite dans l'Argens.

Dans les 300 mètres, il est formellement interdit de sortir du chenal par les cotés (passer par-dessus les lignes d'eau de la zone tampon).

De manière générale, le FKS, n'est pas chargé d'assurer votre sécurité en mer, et n'a pas de moyen d'intervention pour vous récupérer en mer. Votre navigation est sous votre entière responsabilité.

Extrait de l'arrêté municipal:

- un chenal réservé uniquement à la pratique des PNT (Planches Nautiques Tractées - Kitesurf) au droit de l'embouchure de l'Argens Coté Ouest. Ce chenal, en forme d'entonnoir, d'une largeur de 80m à la base et de 214m à l'arrivée et d'une longueur de 300m, est encadré par deux zones tampons d'une largeur de 30m situées de part et d'autres de celui-ci.

A l'intérieur de ce chenal, la baignade, les activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés dans la bande littorale des 300 mètres **ainsi que l'accès au public à la portion de plage délimitée sur la plan ci-joint ***, sont **strictement interdits**. Dans les zones tampons créées par arrêté préfectoral, la baignade et les activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés, sont interdites.